

9/06

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 11 décembre 2006

Présents :

Christian LARGER, James Mc CEARNEY,.
Aude VIDAL, Damien RAMAGE, Florence BAUDOUX, Jan-Krzysztof DUNIN-
WASOWICZ, Alexis PROKOPIEV, Dennis PETRI.

Absents ou excusés

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à Christian LARGER), Jean-Claude LESCURE, Olivier STORCH, Eric THIERS.
Gallien LEFEVRE, Maria COTORA (Aude VIDAL).

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Alexia de MONTERNO	directrice adjointe des études et de la scolarité,
Martin MIGNOT	responsable de la RSP, la Radio des étudiants de Sciences Po

*
* *

- | | |
|---|-------|
| I. Bilan d'activité de Sciences Po Avenir. | p. 2 |
| II. Présentation du projet Radio Sciences Po (RSP) | p. 5 |
| III. Information sur la certification de fin d'études en 1 ^{er} cycle | p. 8 |
| IV. Adoption des procès-verbaux provisoires de la séance du 25 septembre 2006, du 16 octobre 2006, du 6 novembre 2006 et du 20 novembre 2006. | p. 10 |
| V. Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2006

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Damien Ramage.

I. BILAN D'ACTIVITE DE SCIENCES PO AVENIR

a) Exposé

Alexia de MONTERNO présente le bilan du service des stages et du premier emploi de Sciences Po. L'équipe de Sciences Po Avenir est constituée de quatre chargées de mission : une chargée de mission événementiel, une chargée de mission pour les stages du master, une pour les stages du 1^{er} cycle et une pour le conseil aux jeunes diplômés. Le secrétariat du service compte deux personnes. La première activité de Sciences Po Avenir est de diffuser les offres de stage et de premier emploi, puisque le service s'occupe des jeunes diplômés jusqu'à deux ans après leur sortie de Sciences Po. L'an dernier, Sciences Po Avenir a noué un partenariat avec une SSII nommée « Place aux jeunes » afin d'installer un logiciel qui assure l'interface entre les entreprises et Sciences Po. Ce logiciel permet aux entreprises de saisir directement leurs offres, alors que jusqu'à présent, Sciences Po Avenir recevait uniquement ces offres par mail et devait les saisir à nouveau, ce qui était à la fois fastidieux et une source potentielle d'erreurs. Entre novembre 2005 et juillet 2006, Sciences Po Avenir a reçu 5500 offres de stages et 620 offres d'emploi, contre 2000 offres de stages et 350 offres d'emploi sur la même période l'année précédente. Le service rendu aux étudiants a été amélioré. En moyenne, une offre est consultée 45 fois.

Les fonctions les plus offertes par les entreprises sont le marketing et la communication (38% des offres), et la finance, l'audit et le conseil (33% des offres). Les offres de type ressources humaines ne représentent que 9% des offres, la presse et le journalisme 6%, le secteur public au sens large 4% et le droit 3%. Cela veut dire que le marketing, la communication, la finance et le conseil sont des fonctions très largement représentées par les étudiants et les diplômés de Sciences Po et que la réputation de Sciences Po dans ces secteurs est bien établie. Cela signifie aussi qu'il y a des modes de recrutement qui ne passent pas nécessairement par la diffusion d'offres de stage ou d'emploi dans les écoles. On sait par exemple que les cabinets d'avocats diffusent très peu d'offres et s'appuient plutôt sur les candidatures spontanées. Les pourcentages indiqués sont certes significatifs, mais on ne peut pas en déduire qu'il n'y a pas de recrutements des diplômés de Sciences Po en droit et en ressources humaines, juste que les modes de recrutement sont différents. Globalement, la diffusion des offres s'est considérablement accrue.

En ce qui concerne les stages, les chiffres des stages en master sont assez stables. Il y a environ 750 départs en stages chaque année, puisque quasiment tous les étudiants doivent faire un stage en master, à l'exception des masters Affaires internationales, Métiers de l'Europe, et du master recherche, où les étudiants sont simplement incités à faire un stage. On arrive maintenant à un palier dans la gestion des stages. 85% des stages se font en France, ce qui constitue une petite déception. La proportion de stages effectués en France a augmenté de 9 points par rapport à l'année dernière. Alexia de Monterno n'a pas d'explication univoque à cette augmentation. La progression des stages réalisés en affaires publiques et en journalisme peut expliquer une partie de cette proportion, mais elle n'a pas de chiffres assez fins à donner pour l'instant. S'il y a une stabilité des stages réalisés en master, on assiste en revanche à une explosion des stages optionnels, qui sont également conventionnés par Sciences Po. En 2003, il y a eu 540 stages libres et en 2006, plus de 1150 conventions de stages libres ont été signées. C'est un signe que le discours que l'on tient sur la professionnalisation des élèves et sur la nécessité d'acquérir davantage d'expérience avant d'entrer sur le marché du travail commence à être compris par les étudiants. Ces stages libres se retrouvent aussi bien en master, où les étudiants ajoutent en été un stage à leur stage obligatoire, qu'en 1^{er} cycle et en Prep'ENA. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'étudiants qui font un stage à mi-temps en même temps qu'ils préparent un concours ou d'étudiants qui renoncent en cours d'année à passer les concours et se tournent vers des stages d'entrée sur le marché du travail. En ce qui concerne les stages à l'étranger, on note un renforcement des stages effectués en

Europe occidentale, la deuxième destination privilégiée étant l'Asie et l'Océanie et la troisième étant l'Amérique du nord, suivie de près de l'Amérique latine. Ces répartitions sont stables depuis deux ans. Pour ce qui est des stages de 3^{ème} année à l'étranger, que les étudiants peuvent effectuer à la place de leur séjour d'études, on en est encore à un niveau assez bas puisqu'il n'y a eu que 52 départs en 2006. Mais en ce début d'année, Sciences Po Avenir est en train de recueillir les demandes des étudiants qui doivent partir à l'étranger la fin de cette année universitaire, et il y a déjà 220 demandes de départ en stage.

En ce qui concerne les activités d'orientation professionnelle, Sciences Po Avenir organise des ateliers CV, des ateliers collectifs de préparation à l'entretien d'embauche, des simulations d'entretien et un nombre croissant d'ateliers animés directement par des entreprises. Ces activités viennent de redémarrer après un ralentissement volontaire dû au fait que les étudiants ne s'inscrivent pas à ces ateliers dans les quelques semaines qui suivent la rentrée. Il y a maintenant un ou deux ateliers par semaine, qu'il s'agisse d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs. Il y a une très forte demande des étudiants pour la préparation de l'entretien d'embauche, qui est un moment pour lequel on n'est pas spontanément bon, qui nécessite un travail de réflexion sur le projet professionnel, qui peut être un peu artificiel et qui a beaucoup de codes auxquels il faut se préparer. Tous les ateliers sont maintenant animés par des professionnels, des consultants soit des RH d'entreprises, soit de cabinets de conseil en ressources humaines. Sciences Po Avenir a en outre mis en place cette année des entretiens filmés et débriefés à chaud en petit groupe, qui sont assez stressants mais aussi assez stimulants pour les étudiants. La nouveauté cette année est qu'un nombre croissant d'entreprises souhaitent intervenir à Sciences Po sous la forme d'animations d'ateliers. Elles acceptent plus qu'avant d'avoir une démarche « gratuite » vis-à-vis des étudiants, même si ces animations sont aussi une façon pour elles de se faire connaître et de repérer les étudiants motivés. Mais au fond, elles se rendent compte qu'à ne venir à Sciences Po que pour du pré-recrutement, elles perdent un contact précieux avec les étudiants. Cette année, il y a eu des ateliers animés par AT Kearney, par le DRH de Michelin, par la Société Générale, par BCG et par Goldman Sachs, et c'est une activité que Sciences Po Avenir va développer de plus en plus. En ce qui concerne le conseil aux étudiants, Sciences Po a créé cette année un poste à cet effet, une chargée de mission se consacrant uniquement au conseil aux jeunes diplômés. Il ne s'agit pas de conseils sur les techniques de recherche d'emploi, qui peuvent se faire par le biais d'ateliers, mais plutôt des conseils adaptés à la personnalité des étudiants. Elle reçoit des étudiants qui sont un peu perdus en fin de master, qui ne savent plus très bien pourquoi ils ont choisi tel ou tel master et ce qu'ils peuvent en faire, et réfléchit avec eux sur leur personnalité, leurs projets et leurs points forts. C'est un service bien apprécié des étudiants.

La dernière activité de Sciences Po Avenir est la mise en relation d'étudiants et d'entreprises. Cela se fait de manière très classique à travers l'organisation de forums. Cette année, le grand forum organisé fin octobre a rassemblé 100 entreprises, contre 85 l'année précédente. On a pu noter une forte participation des étudiants. En plus du grand forum de l'automne, Sciences Po Avenir décline plusieurs forums thématiques au printemps, avec un forum consacré aux métiers du conseil, un pour le secteur public et un forum sur les métiers du développement. Ces forums thématiques ont plus une vocation d'information des étudiants que de véritable recrutement. Sciences Po Avenir a également développé des forums communs avec la LSE, notamment sur la possibilité de stages et de métiers en Europe. Un forum commun sur les métiers de l'Europe s'est ainsi tenu à Bruxelles en mars. Tout au long de l'année, Sciences Po Avenir organise également des présentations *corporate*, où des entreprises viennent présenter leurs modes de recrutement et les possibilités de carrière qu'elles offrent. En moyenne, il y a eu une vingtaine de présentations *corporate* cette année. La nouveauté est l'organisation de rencontres métiers. Une dizaine de ces rencontres ont été organisées sur différents types de métiers, notamment dans l'urbanisme, le secteur public, les ressources humaines, le conseil, la finance, le droit et la recherche en sciences sociales. Là aussi, il s'agit d'informer très concrètement les étudiants sur les métiers qui les attendent à la sortie de Sciences Po. Ce ne sont pas les entreprises qui viennent, mais des personnes qui viennent parler de leur métier, de leur parcours antérieur, des études qu'elles ont faites et de ce que leur travail comporte concrètement. Il est prévu de faire monter en puissance ces rencontres métiers l'année prochaine. Elles s'adressent aux étudiants des masters et il faudrait un jour les décliner à destination des étudiants de 1^{er} cycle. Elle souhaite que d'ici quelques mois, on puisse bâtir un véritable parcours de professionnalisation. Les étudiants de master consacrent un temps considérable à leurs études et se réveillent souvent un peu tard au moment de leur recherche de stage ou de premier emploi. Il faut trouver un moyen de les inciter dès le début de la 4^{ème} année à se

prendre en charge, à réfléchir à leur projet et à rencontrer des professionnels, par exemple en faisant en sorte qu'un certain nombre d'activités (prendre rendez-vous avec un ancien, assister à un atelier, rédiger une note sur son projet professionnel...) soient validées par Sciences Po Avenir et donnent lieu à l'obtention de crédits.

b) Questions et observations

James Mc CEARNEY souhaite intervenir sur la question des ateliers pédagogiques consacrés à la rédaction de CV. Il indique que c'est un domaine dans lequel les enseignants de langues sont régulièrement sollicités par les étudiants. Il demande s'il serait possible pour les animateurs de ces ateliers de diffuser une note d'information auprès des enseignants de langues. En effet, il n'y a pas qu'une seule école de pensée pour la rédaction de CV et il serait fâcheux que l'étudiant qui s'adresse à son maître de conférence reçoive une information qui n'est pas la même que celle diffusée par les ateliers. Il suppose que les ateliers, qui sont animés par des consultants, sont plus au fait des pratiques actuelles que la plupart des enseignants. Il serait donc bon que les enseignants sachent exactement ce qu'ils disent et sur quels documents ils se fondent, afin de donner aux étudiants une réponse cohérente sur l'ensemble de l'établissement.

Christian LARGER demande si on a des indications sur le nombre de stages qui débouchent sur des propositions d'embauche en CDI. Il demande également s'il existe des statistiques sur le niveau des indemnités de stage offertes aux étudiants.

Alexia de MONTERNO répond qu'en ce qui concerne la première question, Sciences Po Avenir a confié à Louis Chauvel le soin de réaliser une enquête jeunes diplômés qui portera notamment sur ce type de données et concernera les promotions de 2001 à 2006. Cette enquête abordera le niveau de salaires, le type de postes occupés et la façon dont les étudiants sont arrivés à leur premier emploi. Pour l'instant, les données qu'à Sciences Po Avenir sont intuitives, par exemple quand une entreprise appelle pour savoir comment transformer un stage en premier emploi ou comment prolonger un stage de quelques mois le temps de préparer un contrat, mais il manque des données précises. En ce qui concerne les indemnités de stage, elles sont très variables d'un secteur d'activité à l'autre et peuvent aller de 0 à 1200 euros par mois, les stages dans l'administration, par exemple, n'étant pas rémunérés. Une nouvelle loi qui vient de passer régleme ce type de pratiques en se référant aux accords de branches. On verra donc petit à petit apparaître des distinctions selon les branches.

Dennis PETRI demande s'il serait possible de faire des ateliers CV en 1^{er} cycle, notamment dans les cycles délocalisés. Ils seraient en effet très utiles pour préparer les stages de 3^{ème} année à l'étranger. Par ailleurs, le bilan montre que le nombre de stages libres a augmenté. Il demande si ces stages pourraient donner lieu à l'obtention de crédits comme ce sera le cas à partir de l'année prochaine pour les stages obligatoires entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année. Par ailleurs, il a l'impression que pour la 3^{ème} année à l'étranger, Sciences Po n'incite pas les étudiants à choisir un stage, alors qu'il n'y a aucune raison de privilégier les universités par rapport aux stages. Enfin, il lui semble que pour ces stages de 3^{ème} année, l'offre de stages dans le secteur privé est plus réduite que dans le secteur public. Il demande pourquoi.

Alexia de MONTERNO répond que l'on a atteint un étiage dans le nombre de stages en 3^{ème} année à l'étranger. Ce nombre est en train d'augmenter très fortement, puisque cette année, plus de 220 étudiants actuellement en 2^{ème} année ont exprimé le souhait de faire un stage à l'étranger. Sciences Po ne défavorise pas ce type de choix, au contraire. Il est vrai que le secteur privé à l'étranger a plus de mal à accueillir des étudiants très jeunes sur une longue durée. C'est le cas des entreprises françaises à l'étranger avec lesquelles Sciences Po Avenir est en contact. Mais un stage peut avoir lieu dans des fonctions où l'étudiant pourra acquérir des vraies compétences à faire valoir dans un master, y compris un master orienté vers le secteur privé, et ces fonctions peuvent être acquises au sein d'une grosse organisation ou d'une université, par exemple à la DRH d'une grande université partenaire. Sciences Po Avenir est en train de signer des accords avec le Programme alimentaire mondial pour qu'il accueille des stagiaires dans ses bureaux à l'étranger, ainsi qu'avec le Samu social international. Les organisations internationales ou non gouvernementales sont plus enclines à accueillir de jeunes stagiaires que les entreprises privées. Mais c'est un travail de longue haleine. En ce qui concerne l'idée de créditer les stages libres, cette question devrait être posée au directeur des études. Le stage de 1^{er} cycle sera crédité dès lors qu'il deviendra obligatoire, mais l'idée du stage libre est quand même d'étoffer son CV, ce qui compte beaucoup plus que les quelques crédits qu'il pourrait rapporter. On

voit tout de suite dans un CV qu'un étudiant a fait un stage, un petit boulot ou un travail en association chaque été. C'est très important et c'est quelque chose que les étudiants doivent faire pour eux-mêmes. En ce qui concerne les ateliers CV, s'agissant du campus de Paris, les étudiants de 1^{er} cycle sont les bienvenus. Il ne faudrait pas qu'ils ressentent un décalage trop fort avec les propos qui peuvent y être tenus et qui ne leur sont pas immédiatement destinés et Sciences Po Avenir, en lien avec les directions des campus délocalisés, est en train de réfléchir à la façon d'organiser ce type d'ateliers pour les étudiants de 1^{er} cycle désirant faire un stage long en 3^{ème} année.

Damien RAMAGE estime que l'explosion du nombre de stages libres est un élément très positif dans le cursus et qu'ils doivent rester conventionnés pour garantir l'encadrement et le suivi des étudiants. Mais avec l'augmentation prévue des stages en 1^{er} cycle, qui deviendront obligatoires, et l'augmentation du nombre d'étudiants, il demande si Sciences Po Avenir a les moyens de faire face à la hausse de la demande avec la même qualité de services.

Alexia de MONTERNO répond que Sciences Po Avenir y travaille. Son souhait est de sortir le service de la simple gestion des stages. Celle-ci prend beaucoup de temps, mais grâce à Place aux Jeunes et à un logiciel plus performant, le service a un processus efficace de gestion des conventions de stage. Elle souhaite que la majorité du temps des chargées de mission de Sciences Po Avenir reste consacrée au conseil aux étudiants, à la réflexion autour des ateliers et à l'organisation d'événements. Tous les ateliers sont sous-traités à des professionnels, ce qui n'était pas le cas il y a deux ou trois ans. C'est un gage de qualité, mais c'est aussi dû au fait que les chargées de mission n'avaient plus le temps de s'en occuper directement. Petit à petit, les responsables de Sciences Po Avenir trouvent les voies et moyens de mieux accompagner les étudiants. Elle souhaite que le service s'occupe davantage des élèves de 1^{er} cycle. Pour l'instant, l'effort de Sciences Po Avenir est très centré sur les étudiants de master, qui ont un besoin immédiat d'aide. Il faudrait continuer à en faire plus pour eux et commencer à s'occuper sérieusement des étudiants de 1^{er} cycle et de leur parcours de professionnalisation.

Aude VIDAL pense qu'il serait important de proposer aux étudiants de 1^{er} cycle des stages ayant une rémunération correcte, pour qu'ils ne perdent pas le revenu qu'ils auraient eu s'ils avaient fait un job d'été, ce dont certains étudiants ont besoin.

Alexia de MONTERNO répond que si un étudiant fait un job d'été, c'est une très bonne chose et que cela sera considéré comme un stage. Un travail de vendeur chez McDonald, d'animatrice dans un centre aéré, ou bien au guichet d'une banque ou d'une caisse de sécurité sociale entrerait parfaitement dans ce cadre. Sciences Po souhaite simplement que les étudiants réalisent un stage d'exécution qui leur permette de comprendre ce qu'est un métier où il n'y a pas d'évolution, parce qu'ils seront amenés à occuper des places où ils évolueront et encadreront d'autres personnes, dont certaines seront peut-être dans des métiers sans évolution possible. Il est également très bien qu'ils réalisent ce qu'est une hiérarchie en étant tout au bas de cette hiérarchie pendant leur stage. Il y a plusieurs façons d'acquérir ce type d'expérience et un job d'été est typiquement une d'entre elles.

Christian LARGER souhaite insister sur un point : en entreprise, un DRH considère l'ensemble des stages libres ou obligatoires des jeunes étudiants comme une expérience professionnelle. La richesse et la diversité de ces stages est tout à fait importante pour montrer que l'étudiant ou l'étudiante est capable de s'adapter à des situations très différentes. Le fait d'avoir une politique qui incite les étudiants de 1^{er} cycle à ce type de démarche est très positif.

II. PRESENTATION DU PROJET RADIO SC PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE a souhaité que la Commission paritaire reçoive de nouveaux acteurs de la vie associative à Sciences Po et de nouveaux médias. On a vu émerger depuis la rentrée des sites qui sont très bien faits, réactifs et informés, comme Radio ScPo ou lapéniche.net. Il est important que la Commission s'interroge sur l'impact non négligeable de ces sites, qui ont une portée sur l'ensemble des campus de Sciences Po et qui sont aussi un lien très fort à destination des étudiants de 3^{ème} année à l'étranger, qui peuvent maintenir un contact étroit avec Sciences Po où qu'ils soient. Ce sera aussi le cas pour un certain nombre d'anciens élèves. Parmi les attributions essentielles de la Commission paritaire se trouve le suivi de la vie associative. Il est donc important qu'elle conduise une réflexion et

un travail de veille sur ces nouveaux médias qui se développent à l'intérieur de Sciences Po. La direction souhaite encourager ce développement tout en ayant à cœur le respect des initiatives étudiantes. Comme exemple concret de ce soutien, on trouve le fait que via un appel à projets, on sera en mesure d'équiper le bâtiment du 117 bd Saint-Germain d'un deuxième studio de radio pour permettre notamment le développement d'une partie des activités de RSP. Il revient à la Commission paritaire de voir comment cette allocation de ressources pourra donner lieu à un moment ou à un autre à une convention entre l'IEP et RSP sous sa forme associative. Laurent Bigorgne souhaitait donc que les membres de la Commission paritaire puissent entendre les responsables de RSP aujourd'hui et leur poser un certain nombre de questions parce qu'il faut poser des jalons dans cette réflexion. Il faut d'abord discuter et fixer des bonnes pratiques, puis ensuite un cadre réglementaire assez évolutif et flexible pour permettre aux associations d'avancer.

Martin MIGNOT présente l'association et la radio. Il précise que le nom reste encore à définir, puisque l'association voulait s'appeler RSP l'année dernière et que la direction lui avait indiqué qu'elle ne pouvait pas utiliser ainsi le nom de l'institution. L'association s'est appelée *rsp.fm* – radio des étudiants de Sciences Po, mais cela reste un point à définir plus clairement. C'est une association loi 1901 qui a été reconnue à Sciences Po lors de la procédure de reconnaissance des associations. Elle est née d'un projet collectif développé l'année dernière et qui s'est ensuite transformé en association. Sa création est venue du désir de permettre aux étudiants de s'exprimer. Beaucoup de choses intéressantes se passent à Sciences Po et ne rencontrent que très peu d'échos. L'objectif était aussi de refléter la nature des débats et des conférences qui ont fréquemment lieu à Sciences Po, comme la visite de Shimon Pérès aujourd'hui, que l'association aimerait retransmettre. Enfin, l'objectif est aussi de créer un lien entre des étudiants très éclatés géographiquement. L'association est d'abord partie de l'idée de diffuser de manière très traditionnelle, puis elle s'est rendue compte qu'elle pouvait avoir recours au podcast, une technologie qui a complètement bouleversé la façon dont on écoute la radio : on ne l'écoute plus de façon passive, en recevant un programme continu émis à une certaine heure par un diffuseur. L'auditeur peut choisir ce qu'il écoute. Cela a permis à la radio des étudiants de Sciences Po une grande flexibilité dans son organisation. Elle fonctionne un peu comme une base de données qui mettra à la disposition des étudiants des émissions thématiques et qui sont déjà en ligne sur www.rsp.fm. L'autre avantage de cette flexibilité est qu'il n'y a plus d'obligation d'assiduité pour réaliser ces émissions, ce qui se prête bien aux contraintes de temps des étudiants de Sciences Po, qui sont très importantes.

Au niveau des moyens, la radio dispose de façon très épisodique du studio de l'école de journalisme, qui est la plupart du temps occupé par les cours. Le problème est que les responsables de la radio ne sont prévenus que quelques jours à l'avance qu'un créneau horaire sera disponible : dans ces conditions, il est très difficile d'inviter des intervenants prestigieux comme des hommes politiques, des journalistes ou des chercheurs, qui ont tous des emplois du temps chargés. C'est un peu frustrant alors que les animateurs de la radio ont beaucoup de projets. Ils essaient d'utiliser un enregistreur MP3 et de faire des choses plus mobiles en attendant d'avoir des moyens plus stables, ce qui leur permet de se former aux techniques du journalisme. Le fait d'avoir à disposition un studio va résoudre ces problèmes et permettre à RSP de prendre de l'ampleur. Ses responsables envisagent de postuler auprès de HP pour équiper le studio en matériel informatique. En ce qui concerne les moyens financiers, les coûts de fonctionnement seront assez limités une fois que le studio aura été mis en place, avec essentiellement le coût de la bande passante et quelques frais de communication. La radio fonctionne par des subventions venant à la fois de l'Etat, qui a financé en partie le studio, et de Sciences Po pour des coûts de fonctionnement assez limités. Les fonds versés par Sciences Po l'année dernière ont permis à l'association d'acheter le matériel mobile d'enregistrement et les logiciels qui servent aujourd'hui au fonctionnement de la radio. L'équipe de la radio des étudiants de Sciences Po s'est également inscrite au concours *campus management*, qui permet d'obtenir des fonds des entreprises. En outre, avec Gaëlle Coutant et le master de management de la culture et des médias, elle a mis en place un projet collectif dont le rôle sera de mettre en place une régie publicitaire pour la radio. Il s'agit de déterminer où la radio mettra de la publicité, sous quelle forme, de nouer des premiers contacts avec les entreprises et de clarifier l'environnement juridique de la radio. Ce dernier point est essentiel, puisque se posera la question du droit de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Par ailleurs, les responsables de la radio de Sciences Po discutent actuellement avec ceux de *lapéniche.net* pour voir comment organiser un éventuel partenariat. Ils espèrent que le projet collectif réussira à obtenir un financement privé qui permettra de pérenniser la radio et de la rendre indépendante.

Comme pour toute association, il est important de maintenir la motivation des étudiants pour ce projet. Une fois que l'association aura un studio et que les choses fonctionneront de manière régulière, il pense que l'engouement des étudiants se renforcera, puisque le site a déjà entre 150 et 500 visiteurs par jour. Enfin, les responsables de la radio aimeraient faire une cérémonie de lancement à la mi-mars pour fêter l'ouverture du studio. Ils souhaitent organiser une journée de conférences sur les médias avec des intervenants prestigieux, quelques enregistrements dans le studio et une soirée.

b) Questions et observations

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte considère de façon très positive ce développement des médias à Sciences Po, aussi bien avec cette radio qu'avec lapéniche.net. Cela a un impact très positif pour la communication et la circulation d'une information alternative au sein de Sciences Po. Ils ont par exemple offert une tribune à chaque syndicat de Sciences Po. Le but d'un média libre et indépendant à Sciences Po est bien de faciliter toutes les formes de communication. Il a compris que cette radio va être pleinement lancée à partir de mars. Au niveau de la grille des programmes, il demande ce qui est prévu une fois que la radio sera établie. Martin Mignot a évoqué la question des droits d'auteur et il demande s'il y aura par exemple de la musique ou si la radio donnera seulement la parole aux étudiants.

Martin MIGNOT répond qu'à la différence de lapéniche.net, rsp.fm veut être ouverte à d'autres choses, même si elle consacrera bien sûr une partie de ses activités à la vie associative à Sciences Po. En ce qui concerne la musique sur Internet, il n'y a pas aujourd'hui de législation en place. La SACEM n'a pas encore statué et les radios en ligne qui diffusent de la musique n'ont pour l'instant pas à payer de droits. Mais cela va changer et c'est un problème juridique clé. En ce qui concerne la grille de programmes, les responsables de l'association ont des projets d'émissions qui sont encore dans les cartons. Ils ne savent pas encore quelle sera la régularité des émissions. Cela se fera au fur et à mesure de la disponibilité du studio, mais il espère arriver rapidement à une dizaine d'émissions enregistrées par semaine avant de monter en puissance.

Un autre responsable de RSP ajoute que la grille des programmes sera articulée autour de quatre points : la culture, qui correspond à une forte demande des étudiants, la vie étudiante et associative, la politique et les médias. Beaucoup de gens ont des projets très intéressants de rencontres avec des personnalités des médias, ce qui pourra se faire avec des intervenants de l'école de journalisme, d'autant plus que l'association dispose de matériel mobile et que tous les enregistrements ne devront pas se faire au studio, ce qui facilitera les interviews. La radio poursuivra l'émission « Témoins du monde », dont la première est en ligne, et qui interviewe des témoins d'événements du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècle.

Christian LARGER fait remarquer que le haut débit et le *streaming* permettent beaucoup de choses. Il demande pourquoi les responsables de l'association ne sont pas allés jusqu'à une chaîne qui soit en même temps une chaîne radio et télévisée.

Martin MIGNOT répond que l'association y réfléchit, mais que cela demande des investissements beaucoup plus conséquents en termes de bande passante et de matériel vidéo. Maintenant qu'ils vont avoir un studio, les responsables préfèrent se concentrer sur la radio, même s'ils mettront ponctuellement en ligne de petites vidéos. Cela a été fait pour la Journée dédicaces à la demande du BDA. Au départ, c'était uniquement à usage interne pour le BDA, puis ces vidéos ont été diffusées. Elles sont faciles à réaliser, mais si l'association veut proposer des émissions de qualité, il est préférable de se concentrer sur le son et l'écrit pour enrichir le contenu du site.

Christian LARGER pense qu'il y aurait matière à établir des partenariats avec l'association des anciens.

Martin MIGNOT est d'accord sur ce point.

Dennis PETRI indique que l'UNI est très favorable à ce projet de radio. Il suppose que l'accès aux interviews sera public, mais si un problème de propriété intellectuelle se pose, il pense qu'on pourrait aménager un espace réservé aux étudiants de Sciences Po et accessible par un mot de passe. Par exemple, il ne sait pas si la conférence de Shimon Pérès est censée être accessible à tout le monde.

Martin MIGNOT répond qu'un système de mots de passe ne serait pas très difficile à mettre en place. Mais si les intervenants acceptent que leurs interviews soient diffusées, il n'y a aucune raison d'en restreindre l'accès sur le site. Il souligne que ce site sera aussi une vitrine de Sciences Po pour les gens qui envisagent d'y entrer, en montrant la vitalité de la vie à l'école.

Aude VIDAL pense également que le contenu de ce site devrait être ouvert à tous. Elle encourage l'association à ne pas mettre en place un domaine réservé aux étudiants et aux enseignants de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE souhaite aller dans le sens de ce qui a été dit et insister sur deux points essentiels. La direction de Sciences Po soutient ce projet, comme elle en soutient d'ailleurs d'autres, notamment parce que cette radio contribuera au renforcement de la communauté Sciences Po, qui est à la fois vaste et éclatée dans ses publics et dans les lieux où elle se trouve. Tout ce qui va dans le sens du rassemblement et d'un média commun qui permette de tenir une forme d'agenda non institutionnel de Sciences Po est une bonne chose. Par ailleurs, si ce lien communautaire existe comme il existe dans d'autres universités aujourd'hui, il est d'autant plus puissant qu'il est projeté vers l'extérieur de Sciences Po. L'une des raisons pour lesquelles Sciences Po a accepté de financer le studio est que demain, RSP pourrait servir à des candidats, quel que soit leur horizon géographique et leur origine sociale, pour se faire une meilleure idée de ce qu'est l'intérêt de la vie étudiante et pour voir que ce qui se passe à l'Institut n'est pas inaccessible.

Trois questions importantes se posent, qui sont trois défis concernant ce nouveau média. La première est la pérennité de l'effort. Ce type de lancement repose sur les épaules de quelques étudiants. La direction est ici à la fois pour soutenir l'association et pour être vigilante sur la pérennité de cet effort dans le temps. Le deuxième point est que la direction sera aussi vigilante concernant l'utilisation du nom « Sciences Po », qui est une marque déposée. C'est pour cette raison que la direction avait eu des hésitations sur le nom de la radio. Si tous ici ont une idée claire de ce qu'est l'institution Sciences Po et de ce que sera la radio, ce ne sera pas nécessairement le cas en dehors d'un certain cercle. Laurent Bigorgne estime qu'une partie de son travail consistera à faire attention à ce qu'il n'y ait pas confusion entre une démarche institutionnelle qui ne peut venir que de la direction de Sciences Po et une démarche associative qui, si elle doit être encouragée, a vocation à être contenue à l'intérieur de certaines règles. Le troisième défi est qu'il faut que les responsables de la radio puissent assurer une totale liberté éditoriale. La direction n'a pas vocation à jouer d'aucune censure que ce soit. La Commission paritaire pourra éventuellement, par exemple à l'issue d'un an de fonctionnement, proposer à RSP un statut d'association plus pérenne, ce qui lui donnerait accès à des moyens mis à disposition par la direction de Sciences Po et lui donnerait l'obligation de rendre des comptes chaque année au travers d'un bilan moral et d'un bilan financier. On n'en est pas là, mais il est intéressant d'avoir cette discussion en amont pour qu'au bout d'un an, on fasse le bilan de ce qui a été fait et qu'on décide si la radio va rester une association devant demander ses soutiens chaque année ou si elle aura un statut plus institutionnel. Laurent Bigorgne ne veut poser cela ni comme un préalable, ni comme un point de passage obligé. C'est juste une opportunité qui, si la Commission en est d'accord, pourra se présenter en fonction du travail que feront les responsables de la radio. Il est important qu'ils sachent que cette porte est ouverte. Il ajoute qu'il demandera aux responsables de lapéniche.net de venir se présenter devant la Commission et qu'il leur tiendra exactement le même discours.

III. INFORMATION SUR LA CERTIFICATION DE FIN D'ETUDES EN 1^{ER} CYCLE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que la Commission paritaire a déjà largement débattu de cette question et indique que le Conseil de Direction a délibéré et voté à l'unanimité le projet de résolution présenté dans les dossiers envoyés aux membres de la Commission. La direction est très satisfaite d'être parvenue à ce que les études en 1^{er} cycle soient désormais reconnues à travers l'instauration d'un certificat de 1^{er} cycle. C'est quelque chose qui va rassurer les étudiants sur l'unité que constitue leur 1^{er} cycle. C'est une étape et beaucoup reste encore à faire pour la reconnaissance des études en 1^{er} cycle. En tout cas, cette certification, qui est une avancée, a été votée dans un consensus absolu du Conseil de Direction. Il remercie les membres de la Commission paritaire pour les réflexions qu'ils ont menées en groupe de travail, lors des réunions avec différents membres de la direction de Sciences Po et lors

des séances de la Commission paritaire et qui ont mené à ce résultat. C'est une première pierre et il y aura sans doute d'autres étapes à poser, mais cette certification est au moins acquise.

b) Questions et observations

Aude VIDAL indique que l'UNEF se félicite fortement du vote de cette résolution, puisque cette certification était demandée depuis longtemps par l'UNEF. Il y a cinq ans, l'UNEF avait déjà émis cette idée et il y a trois ans, elle avait mené une campagne à destination des étudiants, qui étaient très favorables à ce projet. Elle est donc heureuse que cette mesure se soit enfin concrétisée.

Dennis PETRI indique que l'UNI se félicite également de la certification du 1^{er} cycle. Il tient à insister sur quelque chose qui a probablement été dit en Conseil de Direction : il faut bien que cela soit appelé un certificat et non un diplôme pour éviter toute confusion avec le titre délivré à bac+5. Il demande ce qu'il en est des licences délivrées à ceux qui ont étudié en même temps dans des universités.

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ annonce qu'Interzaide - Fac Verte est également très satisfait de l'aboutissement de ce projet et particulièrement du contexte dans lequel il a été élaboré, à travers la discussion, la réflexion et le travail en groupe.

Laurent BIGORGNE répond qu'en ce qui concerne la confusion entre certificat et diplôme, il remercie Dennis Petri de l'occasion qu'il lui donne de préciser les choses. Il y a eu un consensus assez fort sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'instaurer un autre diplôme. Laurent Bigorgne indique qu'il rédige déjà chaque année des attestations expliquant à des collègues d'universités étrangères que l'étudiant qui présente sa candidature chez eux a bien validé l'équivalent de 100 crédits ECTS et dans quel cadre il l'a fait, avec une sélection très forte à l'entrée et un cursus très exigeant et interdisciplinaire. Il y a déjà, à Sciences Po, des pionniers de la mobilité LMD qui, pour des raisons familiales, personnelles ou académiques, souhaitent continuer ailleurs leurs études. Il ne s'agit que de deux ou trois cas par an. Laurent Bigorgne a pu voir que cela fonctionnait avec de simples attestations de la direction et cela devrait logiquement fonctionner encore mieux avec le certificat. Mais ce n'est ni un diplôme, ni un bon de sortie de Sciences Po, et il ne remet pas en cause l'admission en master des étudiants venant des 1^{ers} cycles de Sciences Po. S'agissant des licences, il faudrait discuter avec des universités de possibilités de licences. Il y a déjà un programme avec Paris 6, mais il ne concerne qu'une trentaine d'élèves. Laurent Bigorgne a parlé aujourd'hui avec le doyen de la faculté de droit de Nancy 2, qui disait à quel point il était content de faire évoluer son règlement des examens afin que les étudiants du 1^{er} cycle franco-allemand de Sciences Po puissent bien suivre à la fois leurs études à Sciences Po et à Nancy 2, et à quel point il ne souhaitait pas signer de convention avec Sciences Po. En effet, les facultés de droit n'ont pas nécessairement Sciences Po comme point d'horizon et celles qui acceptent de travailler avec Sciences Po ne souhaitent pas signer de convention. L'essentiel est que les étudiants de Sciences Po qui le souhaitent puissent suivre, avec des équivalences et dans de bonnes conditions pédagogiques, des enseignements parallèlement à leurs études à Sciences Po. Même si Sciences Po y arrive en bonne intelligence avec un certain nombre de partenaires, ce n'est pas une règle systématique et il faut progresser sur ce champ, ce qui n'est pas nécessairement simple compte tenu des volumes horaires à Sciences Po. Quoi qu'il en soit, la certification est une première étape importante. Il répète que l'entrée en master est un droit acquis dès lors qu'on est entré en 1^{er} cycle à Sciences Po et que l'on a accompli sa scolarité de 1^{er} cycle.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 25 SEPTEMBRE 2006, DU 16 OCTOBRE 2006, DU 6 NOVEMBRE ET DU 20 NOVEMBRE 2006

Les procès-verbaux sont adoptés sous réserve de quelques modifications.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ rappelle que la Commission paritaire est compétente pour veiller au bon fonctionnement des différentes activités associatives des étudiants. Interzaide - Fac Verte a relevé à plusieurs reprises des dérives concernant la communication des activités, tant par voie

électronique que par affichage. Il ne cherche pas à désigner des fautifs mais simplement à informer la Commission de l'existence de ce problème. Il s'agit d'un affichage qui devient anarchique et de l'utilisation du spam. Interzaide - Fac Verte souhaite engager la réflexion sur ce problème et éventuellement inviter la direction à considérer la rédaction de nouveaux articles du règlement des libertés politiques et syndicales afin d'y introduire des dispositions sur la pratique des communications électroniques. Par ailleurs, les célébrations du cinquantenaire du traité de Rome auront lieu au printemps 2007. A sa connaissance, ni le Centre d'études européennes de Sciences Po, ni un autre organisme de Sciences Po n'a prévu d'organiser un événement à cet occasion. Il espère se tromper sur ce point, puisque c'est un événement majeur et que Sciences Po a participé précédemment à la convention des étudiants européens à Paris comme à Rome et a régulièrement été impliqué dans les débats sur l'évolution du paysage institutionnel européen. Plusieurs événements seront organisés en France et dans d'autres pays européens et il demande s'il est prévu que Sciences Po organise quelque chose qui soit à la hauteur de ce que cette maison fait régulièrement.

James Mc CEARNEY souhaite informer la Commission paritaire de l'existence de graves dysfonctionnements au sein du service audiovisuel depuis trois semaines. Les séances qui font appel aux vidéocassettes sont donc perturbées. Pour éviter cette désorganisation continue des enseignements, il souhaite que des mesures soient prises pour que ce service recommence à fonctionner normalement.

Dennis PETRI indique que l'UNI est solidaire d'Interzaide - Fac Verte sur la modification du règlement des libertés politiques et syndicales. Il souligne que la procédure de reconnaissance des associations ne respecte pas ce règlement, puisqu'il prévoit un nombre maximum d'associations et que ce nombre est régulièrement dépassé depuis plusieurs années. Si on réexamine le règlement, on pourrait aussi traiter de cette question.

Aude VIDAL indique que le CLES est un examen d'anglais alternatif au TOEFL. Il sera probablement bientôt reconnu par le Conseil de l'Europe, puis par des universités européennes. Il a l'avantage d'être un diplôme public et elle demande si Sciences Po ne pourrait pas s'allier au CLES pour certifier entre autres les étudiants en fin de master, ce qui serait un moyen de remplacer la procédure bilingue de la fin du master.

Alexis PROKOPIEV rappelle qu'Interzaide - Fac Verte souhaite une modernisation de la politique des langues à Sciences Po. Dans ce cadre, Interzaide - Fac Verte a proposé un aménagement du passage du TOEFL à Sciences Po, avec un financement au moins partiel par l'IEP. Si le CLES est reconnu par le Conseil de l'Europe et par des universités françaises et étrangères, il pourrait être intéressant de réfléchir à la manière de le faire passer à Sciences Po et de le faire reconnaître par ses universités partenaires.

Damien RAMAGE demande quand seront publiés les résultats du questionnaire sur la politique des langues et à partir de quel taux de réponses positives on pourrait remettre en place la possibilité pour tous les étudiants de suivre une deuxième langue étrangère.

Laurent BIGORGNE répond à Jan-Krzysztof Dunin-Wasowicz que Gaëlle Coutant a entamé des discussions sur la question de l'affichage. Il est vrai qu'aujourd'hui, les conditions d'affichage sont un peu archaïques. La Commission a eu aujourd'hui un bon exemple de l'impact que peut avoir un site web, une *newsletter* ou un blog. Il revient à Sciences Po de mettre à disposition des étudiants qui le souhaitent les outils nécessaires et de réguler les pratiques parce que plus l'impact est fort, plus les erreurs peuvent avoir des conséquences importantes. Il souscrit donc à sa proposition de fixer un cadre et d'entamer une réflexion rapide. Il ne s'agit pas de réinventer le règlement mais de le revisiter, compte tenu des évolutions technologiques. En ce qui concerne le cinquantenaire du Traité de Rome, il est d'accord sur le fait que c'est une date essentielle. Il ne pense pas que la direction de Sciences Po ait à fixer un calendrier des célébrations. En revanche, elle soutiendra les éventuelles initiatives étudiantes dans le cadre du Fonds d'intervention associatif. La direction soutiendra également les initiatives scientifiques qui pourraient se concrétiser à Sciences Po. Il remercie Jan-Krzysztof Dunin-Wasowicz de lui avoir rappelé cette échéance importante.

Il répond à Aude Vidal qu'il ne connaissait pas l'existence du CLES. Il est d'accord pour regarder les conditions de son passage, la plus-value qu'il apporte et sa reconnaissance. Le problème est que même s'il n'est pas contre le fait de faire abstraction du TOEFL, ce n'est pas le cas des partenaires anglo-saxons de Sciences Po. Ce n'est pas l'IEP qui impose le TOEFL aux étudiants souhaitant étudier dans

une université anglo-saxonne, il leur conseille simplement de le passer parce que son rôle est aussi d'informer les étudiants sur la façon dont le marché se structure. Bien évidemment, Sciences Po est là pour faciliter l'accès des étudiants au TOEFL et il est d'accord avec Alexis Prokopiiev sur le fait qu'il faut le faire chaque fois que c'est possible. Quand l'organisme faisant passer le TOEFL a eu des problèmes d'organisation et n'a pas su faire passer l'examen à temps aux étudiants, Sciences Po a engagé des discussions et des négociations pour trouver des solutions alternatives, ce qui a abouti à de fortes tensions avec cet organisme. Il est sûr qu'aujourd'hui, la solution n'est satisfaisante pour personne : ni pour les étudiants, qui sont les premiers utilisateurs, ni pour Sciences Po, parce que les étudiants sont déçus et pensent que Sciences Po est comptable de leur déception, alors que l'IEP a d'abord cherché à résoudre les problèmes tels qu'ils se posaient. Laurent Bigorgne est donc ouvert à toute solution alternative. C'est ce qu'il a d'ailleurs essayé de faire en travaillant avec le British Council pour trouver des solutions pour les étudiants qui n'avaient pas pu passer le TOEFL.

En ce qui concerne le questionnaire sur la politique des langues, il s'étonne que les membres de l'UNEF présents au Conseil de direction de ce matin n'aient pas informé leurs camarades à la Commission paritaire des réponses apportées en Conseil de Direction. Ce questionnaire sera adressé aux étudiants de Sciences Po au plus tard à la mi-janvier. La direction tiendra bien ses engagements, mais il souligne que les résultats de ce questionnaire ne seront pas un mandat impératif. Il est bien sûr nécessaire d'aller au bout de cette démarche, qui a été entamée dans la concertation et la confiance. Il remercie James McCearney de l'avoir informé des problèmes du service audiovisuel. Il indique qu'avec Gaëlle Coutant, il verra comment apporter des réponses pour expliquer ce qui s'est passé ces dernières semaines et comment trouver des solutions. Il verra s'il s'agit de problèmes dus à l'absence momentanée d'un ou plusieurs salariés ou s'il s'agit de l'installation d'une situation en sous-équilibre, ce qui ne serait pas acceptable.

Il informe la Commission paritaire que l'on votera demain à Sciences Po dans le cadre des élections du CROUS. Ce scrutin concerne les étudiants de Sciences Po, mais aussi tous les étudiants de l'Académie de Paris. Pour que le scrutin se tienne dans de bonnes conditions, il sera organisé au 56 rue des Saints-Pères dans la salle Elie Halévy. Pourront y accéder tous les électeurs extérieurs à Sciences Po qui souhaiteraient voter à Sciences Po. Par précaution, les cartes d'étudiant seront contrôlées à l'entrée. Par ailleurs, cette séance de la Commission paritaire est la dernière avant les élections étudiante et enseignante de janvier. Il remercie les membres de la Commission du travail accompli. Les sujets ont été divers et les axes de travail en commun ont été nombreux, tout comme les divergences, ce qui est normal. Au final, la Commission paritaire a bien œuvré pour la communauté de Sciences Po au sens large du terme.

La séance est levée à 19 h 30.